



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE

**Extrait du Registre des Délibérations
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de la Ville de VERDUN s'est réuni à Espace des Cordeliers sous la Présidence de M Samuel HAZARD, Président,

**Rapport d'Orientation
Budgétaire 2026**

DCV260423_006

Présents :

M Samuel HAZARD, M Eric BAL, Mme Karen SCHWEITZER, Mme Anne-Sophie BERGER, Mme Nathalie BLANDIN, M Yvan CHARDIN, M Jean-Michel CORRIAUX, M Armand GENIN, Mme Stéphanie CUNY, M Logan LEGAY, Mme Dominique ROCHE, Mme Marjory HARMANT

Absents-excuses :

M Yannick JEANNEL, M Pierre BARON, Mme Evelyne VINCKIER

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Mme Christine PROT à Mme Karen SCHWEITZER
- M Bruno LAVINA à M Samuel HAZARD

Entendu l'exposé de M Samuel HAZARD, Président,

Le rapport d'orientation budgétaire constitue un moment essentiel de la vie de l'établissement. Il permet de faire le point sur la situation financière et d'examiner les orientations futures. Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Au-delà d'une simple approche budgétaire, ce rendez-vous annuel constitue également un bilan annuel des activités réalisées au sein de la structure.

Première partie – éléments de contexte

1/ Les missions du CCAS

En vertu de l'article L. 123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) « anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables ».

Les attributions du CCAS relèvent à la fois de missions obligatoires, ~~imposées par la loi et de~~ missions volontaristes, déployées au titre d'une politique d'aide sociale « générale » et « facultative ». Le Code de l'Action Sociale et des Familles laisse ici le soin à chaque CCAS de déterminer ses propres modalités d'intervention, selon les spécificités et les besoins propres à chaque territoire.

Autrement dit, le CCAS de Verdun a pour mission d'aider et d'accompagner les personnes en situation de fragilité. Pour cela, il œuvre au quotidien pour l'information, la prévention et l'accompagnement, des habitants dans le besoin.

Cette mission de service public repose sur des missions obligatoires, qui lui permettent de contribuer à plusieurs dispositifs légaux :

- La domiciliation : le CCAS permet à toute personne sans domicile stable, ayant un lien avec la commune, de disposer d'une adresse administrative pour faire valoir ses droits civils et sociaux
- L'instruction des demandes d'aides sociales légales : le CCAS aide à la constitution des dossiers et les transmet aux autorités compétentes
- La tenue d'un fichier des bénéficiaires : le CCAS tient à jour un fichier des personnes bénéficiant de l'action sociale sur le territoire (avec respect du RGPD)
- Le registre des personnes vulnérables pour les plans grand froid, canicule... : recensement des personnes fragiles et isolées pour assurer un suivi en cas de risques exceptionnels
- L'analyse des besoins sociaux (dans l'année suivant le renouvellement du conseil municipal)

Le CCAS de Verdun a également souhaité développer une politique volontariste qui dépasse ces obligations et qui répond aux besoins spécifiques identifiés comme prioritaires pour les habitants de Verdun. Ces aides sociales facultatives n'ont aucun caractère obligatoire, elle relève de la libre initiative du CCAS. Elles prennent la forme de prestations ou de services à disposition de la population, déployées sur 4 axes différents :

- L'aide alimentaire, via des aides en nature (bons, passeport)
- Le soutien aux personnes âgées, via divers services (transport à la demande, animations, ateliers, repas...)
- Le secours d'urgence, en complémentaire des autres aides existantes
- L'aide à la mobilité, via un pass

2/ Le rapport d'observations définitives de la CRC

Pour rappel, les observations de la chambre incitent à une réflexion globale sur les missions prioritaires du CCAS en lien avec la création du CIAS. Le champ d'action du CCAS doit se concentrer sur des missions de proximité à définir avec précision par l'adoption de statuts en cohérence avec les compétences transférées au niveau intercommunal.

Ce redimensionnement aura nécessairement des conséquences sur la stratégie budgétaire du CCAS et les moyens qu'il convient d'y allouer.

3/ La mutualisation des services avec l'EPCI

Le processus de mutualisation de la CAGV est le ~~prolongement d'un schéma de~~ mutualisation initié en 2002 par la Communauté de Communes de Verdun. Cette culture managériale a permis d'obtenir des résultats conséquents en termes d'optimisation et de rationalisation des moyens ainsi qu'en matière de gestion des ressources humaines.

Sont gérées de manière unifiée toutes les problématiques liées aux ressources humaines (recrutements, avancements, reclassements, mobilités, rémunération et régime indemnitaire,...), aux ressources financières, aux questions juridiques, techniques,... sur le fondement d'un organigramme unique axé sur les métiers.

Une convention cadre a été signée le 11 février 2020 et le CCAS a officialisé son adhésion à la convention de mutualisation le 02 décembre 2020.

Seconde partie – Evolutions et orientations budgétaires :

1 / Situation financière globale à la fin de l'exercice budgétaire 2025

Le compte administratif, qui sera prochainement voté avec le budget primitif, fait apparaître les résultats suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	CUMULE
Résultat reporté l'exercice	72 743	262 102	334 845
Résultat de l'exercice	-5 270	-104 974	-110 244
Résultat cumulé	67 473	157 128	224 600

Le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement se traduit par un déficit de 104974€. Pour mémoire, compte-tenu de l'excédent cumulé et du transfert des subventions versées aux associations, la subvention 2025 de la ville de Verdun a été limitée à 265 000 €.

Evolution de la situation financière du CCAS sur 5 ans.

CCAS DE VERDUN	2021	2022	2023	2024	2025
Solde du report à nouveau après affectation	725 300	511 026	291 871	390 882	262 102
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-214 274	-219 154	99 010	-128 780	-104 974
Résultat cumulé de fonctionnement à affecter	511 026	291 871	390 882	262 102	157 128
Résultat antérieur d'investissement	82 296	55 097	67 206	67 690	72 743
Résultat d'investissement de l'exercice avant affectation	-27 199	12 109	484	5 053	-5 270
Affectation liée au remboursement de la dette	0	0	0	0	0
Affectation complémentaire (autofinancement des travaux)	0	0	0	0	0
Résultat d'investissement de l'exercice après affectation	-27 199	12 109	484	5 053	-5 270
Résultat de clôture d'investissement	55 097	67 206	67 690	72 743	67 473
Résultat de clôture cumulé	566 123	359 077	458 572	334 844	224 600

2 / Une évolution budgétaire à moyen constant

Lors de son contrôle en 2023 au sein du Centre Communal d'Action Sociale, la Chambre Régionale des Comptes a préconisé une clarification de la répartition des compétences sociales entre le CCAS et le CIAS afin de mieux dissocier ce qui relève de la gestion de proximité (CCAS) et ce qui relève de l'action intercommunale.

Ainsi, elle a estimé notamment que la gestion des centres sociaux, même si ces derniers étaient uniquement localisés sur Verdun, avait une dimension intercommunale.

Une instruction a été menée par les services pour préciser l'intérêt communautaire de la compétence action sociale et évaluer les transferts budgétaires entre le CCAS et le CIAS qui en découlent.

En 2024, afin de tenir compte des observations de la Chambre Régionale des Comptes lors du contrôle du CCAS, les subventions aux associations, dont les centres sociaux, ont été transférées du CCAS au CIAS.

Pour la mandature à venir, la subvention d'équilibre versée au CCAS est proposée à hauteur de 340 000 euros.

Point sur les dépenses de personnel

En application de la convention de mutualisation, les dépenses de personnel sont identifiées sur l'article budgétaire 6218 du chapitre « 012 ». Les dépenses logistiques identifiées dans la convention de mutualisation figurent à l'article budgétaire 62878 du chapitre « 011 ».

Un comité de pilotage, composé de représentants des entités parties à la convention de mutualisation, est chargé de la validation prévisionnelle et réelle des clés de répartition budgétaire associées à chaque agent.

En 2026, les charges de personnel nettes du CCAS sont estimées à 167 587 euros et les charges logistiques à 6 818 euros.

Point sur la gestion patrimoniale

Le CCAS n'a pas de bâtiments administratifs en gestion ; les charges logistiques sont prises en compte dans la convention de mutualisation du personnel. Les dépenses d'équipement concernent essentiellement la gestion du bâtiment 55 rue MIRIBEL.

La location du bâtiment principal et de 9 places de parking situés au 55 avenue Miribel représente une recette locative annuelle de 32 424 euros.

Concernant le Foyer Saint Maur, le processus de vente est toujours en cours.

Troisième partie – bilan annuel des activités du CCAS :

Le bilan d'activité 2025

Le bilan de l'activité 2025 du CCAS est adressé en annexe. Il porte à la fois sur les missions légales et facultatives. Il rend compte des différents services du CCAS : accueil, domiciliation, aides sociales, animations seniors... en transmettant divers chiffres relatifs au public bénéficiaire et en analysant les évolutions constatées par rapport aux années précédentes.

Le CA est invité à se reporter aux informations diverses jointes au présent dossier pour prendre connaissance du détail des actions menées.

Le territoire (données INSEE)

La commune de Verdun compte 16 890 habitants, dont les caractéristiques sont à prendre en compte pour les orientations de l'année 2026.

Ainsi, du point de vue de la démographie, cette population présente une fragilité structurelle plus marquée que la moyenne française, en ce qui concerne la composition des familles, avec 1 personne sur 2 qui vit seule (une part des ménages d'une seule personne de 52,8% contre 38,6% en France ; 23,3% de familles sont dites monoparentales contre 17% à l'échelle nationale). La pyramide des âges est également à prendre en compte, avec 32,5% de personne de plus de 60 ans (contre 27% en France), dont 13,2% concernés par le « grand âge » (75 ans et plus).

Au niveau des indicateurs socioéconomiques, Verdun se caractérise par un décrochage significatif des revenus médians (environ 3 000 € inférieur à l'échelle nationale) et une concentration de la pauvreté dans certains quartiers (un taux de pauvreté de 21% contre 14,5% en France, avec une moyenne de 49% dans les quartiers politiques de la ville). La collectivité doit donc répondre à une population dont le reste à vivre est structurellement faible. Les jeunes, femmes et personnes âgées connaissent statistiquement les situations de fragilité les plus fortes.

L'action du CCAS pour l'exercice 2026 s'inscrit ainsi dans un contexte territorial marqué par des indicateurs sociaux particuliers, qui montrent la nécessité de mobiliser des dispositifs axés sur la lutte contre l'isolement, la lutte contre la pauvreté et la prévention de la perte d'autonomie.

Les services à la population

Dans ce cadre, pour 2026 le CCAS prévoit de s'inscrire dans la continuité des actions menées les années précédentes, qui correspondent pleinement aux enjeux territoriaux.

Ⓢ Maintien et développement du rôle de proximité du CCAS :

Le CCAS poursuivra la réalisation des missions obligatoires et maintiendra son accueil ouvert à tous.

Il est également prévu le développement d'une fonction « pivot » d'accueil à l'échelle de la commune : refonte des jours et horaires d'ouverture ; création d'une charte pour affirmer les valeurs et affiner les pratiques professionnelles ; création de nouveaux partenariats pour mieux faire connaître le CCAS et améliorer en permanence l'orientation des habitants ; multiplication des propositions de rendez-vous avec les partenaires pour traiter des situations individuelles graves, etc. Ces propositions renvoient au constat que le public qui contacte le CCAS est souvent en situation de grande précarité et/ou exclusion et subit divers freins qui limitent les accompagnements possibles par les structures sociales de la commune. La manière de prendre en compte le besoin social et de proposer des solutions doit donc être réfléchie de manière spécifique.

Les dépenses prévisionnelles (hors charges de personnel ou logistique) liées à ces missions sont nulles pour l'année 2026.

Ⓢ Maintien et développement de la politique sénior :

L'activité de l'espace des Cordeliers telle qu'elle existe depuis plusieurs années sera maintenue : animations quasiment quotidiennes (4 après-midis d'ouverture par semaine), séance de sport adapté hebdomadaire, repas mensuels dansants au foyer Jeanne d'Arc (ou Cordeliers), 2 repas annuels

dansants salle Cassin et livraison de repas à domicile pour Noël, navette accompagnée 3 demi-journées par semaine pour se rendre à un supermarché et 2 après-midis par semaine pour se rendre aux Cordeliers.

En complément, face à l'importance de l'isolement de ce public et à la nécessité de développer la prévention de la perte d'autonomie le plus tôt possible, le CCAS souhaite développer les projets suivants en 2026 :

Création d'un programme de manifestations annuel pour les Cordeliers : loto, tournoi de belote, sorties durant l'été, atelier d'écriture... avec un temps fort tous les 2 mois.

Développement de l'intergénérationnel par la mise en place d'un partenariat avec l'IME, avec une animation partagée de manière mensuelle et le projet de co-organiser pour la première fois un thé dansant.

Mise en place de 3 temps de prévention aux Cordeliers : atelier-information avec la MDS, atelier sur la sécurité routière, atelier « gestes qui sauvent ».

Déploiement d'un plan de communication pour davantage faire connaître les Cordeliers et accueillir toujours plus de seniors ; proposition de réunions avec les Centres Sociaux et l'ILCG pour se coordonner et faire rayonner les animations portées par chacun.

Développement d'un partenariat avec Uniscité pour permettre la visite à domicile des personnes qui sont isolées et ne peuvent se déplacer (même avec la navette du CCAS)

Accueil d'ateliers de la CARSAT aux Cordeliers, dédié aux jeunes retraités et réflexion sur les attentes de ce public.

Dans la continuité des années précédentes, les dépenses liées au repas sont estimées à 72 000 € en 2026 et les dépenses liées aux autres animations des Cordeliers sont estimées à 9 000 €.

Les recettes du CCAS (hors immobilier) sont principalement liées aux facturations des activités seniors. Les tarifs sont très bas (10 à 30 % du coût réel de l'action assumé par le CCAS). Début 2026, il est constaté une augmentation de la participation aux activités des Cordeliers, les recettes devraient donc légèrement augmenter cette année.

A noter : l'achat d'un véhicule PMR apparaît comme indispensable pour le CCAS face aux difficultés de mobilité du public mais devra reposer sur des demandes de subvention. A ce stade, ce projet n'est donc pas inscrit au BP 2026. Un budget prévisionnel sera présenté au CA dès que les services auront une vision plus précise des recettes possibles.

Ⓟ Maintien des aides sociales et réflexion sur le positionnement stratégique :

Le territoire communal se caractérise par des indicateurs de précarité important, qui sont renforcés par la crise sociale et économique que vit la France depuis plusieurs années. Ce contexte particulier, encore accentué en 2026 par les conflits géopolitiques qui ont un impact direct sur les dépenses énergétiques et de mobilité des familles, est à prendre en compte. Le CCAS doit se montrer vigilant et prêt à développer des interventions nouvelles.

Par ailleurs, le travail sur le projet de guichet unique mené depuis plusieurs années a permis de faire évoluer le positionnement du CCAS sur le territoire. Il apparaît que les publics en difficulté ont un rapport très différent aux acteurs sociaux en fonction de leurs champs d'intervention, de leurs pratiques professionnelles et de leur image. Or, le CCAS a la chance de proposer une approche non cloisonnée et ancrée sur l'écoute, qui permet de créer un lien de confiance avec les publics en situation de grande exclusion.

Dans ce cadre-là, le CCAS souhaite en 2026 renforcer son rôle auprès des partenaires :

Maintien de son aide alimentaire d'urgence et développement des échanges avec les associations caritatives pour chaque personne suivie

Mise en place d'outils partagés avec la Maison de la Solidarité (MDS) (tableau de suivi, tableau d'évaluation...), augmentation du nombre de permanences à la MDS et mise en place d'un comité de suivi pour continuer de défendre la nécessaire mutualisation autour d'un guichet unique
Développement d'une nouvelle aide de « secours exceptionnels » dont les contours sont à créer de manière innovante pour intervenir auprès des personnes qu'aucun acteur ne peut aider
Poursuite de la lutte contre la précarité énergétique en participant au Fonds de Solidarité pour le Logement de la MDS, qui se traduit par la prise en charge de factures ; réflexion sur son extension au-delà de la période hivernale face à la crise exceptionnelle rencontrée depuis mars 2026

Les dépenses liées aux aides sociales reposent sur un budget prévisionnel 2026 de 41 200 €. Ce montant est identique aux crédits consommés en 2025. Le CCAS devra se montrer vigilant face à la crise économique en cours et à l'éventuelle nécessité de revoir le montant de ces dépenses pour permettre aux plus démunis de surmonter les difficultés actuelles.

⑨ Analyse des besoins sociaux

En accord avec la réglementation, le CCAS de Verdun doit réaliser une analyse des besoins sociaux dans l'année suivant le renouvellement du Conseil Municipal. Il s'agit d'avoir une vision globale des besoins de la population et des enjeux d'avenir. Cela permettra également d'évaluer le maillage local et la complémentarité entre les acteurs, pour continuer de développer les services du CCAS et affiner son positionnement dans la complexité qui fait le champ social.

Les dépenses liées à cette étude n'ont pas encore été estimées car une réflexion doit d'abord être menée avec le CIAS et les autres CCAS du Grand Verdun afin de déterminer si une approche mutualisée va être déployée ou non. Il est proposé que le CA du CCAS de Verdun soit pleinement associé à ce travail par la programmation d'échanges réguliers via une commission consultative dédiée à ce sujet.

⑩ Les ressources humaines permettant la mise en œuvre de ce service public

Comme évoqué dans la seconde partie, la mutualisation a permis de rationaliser les effectifs du CCAS. Le budget prévisionnel de 2026 est ainsi inférieur de près de 50 000 € par rapport aux dépenses 2025, avec un montant global de 167 587 €.

Le personnel intervenant uniquement sur le CCAS (le personnel mutualisé lié aux fonctions supports de la CAGV n'est pas inclus) est réparti de la façon suivante :

0.7 ETP dédié au travail transversal nécessaire au bon fonctionnement du CCAS : direction, accueil, administratif, budget...

0.2 ETP dédié à l'accueil et à la domiciliation

1,3 ETP dédié à la politique seniors

0,8 ETP dédié aux aides sociales

⑪ Pour résumer, le CCAS projette de se positionner en 2026 dans la continuité des missions qu'il assure depuis plusieurs années tout en développant ses partenariats et son positionnement stratégique, pour renforcer son rayonnement auprès de la population. Un rôle particulier de veille devra également être adopté cette année, dans un contexte international incertain, doublé d'une crise sociale nationale qui croît depuis 2022.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

PREND ACTE des résolutions contenues dans le texte du Rapport d'Orientation Budgétaire.

M. le Maire, Président du CCAS, certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Maire, Président du CCAS, soussigné qui déclare avoir accompli les formalités d'affichage prescrites par l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Signé électroniquement par : Samuel
HAZARD
Date de signature : 18/05/2026
Qualité : CCAS VERDUN - Président

Samuel HAZARD

Recours, informations des usagers.

Il est possible de contester la présente décision auprès du « Tribunal Administration de Nancy – 5, place de la Carrière – C.O. N°38 – 54036 NANCY CEDEX – Tél : 03.83.17.43.43 – dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Bilan d'activité

Année 2025



I. Le Centre Communal d'Action Sociale de Verdun

Les missions :

Le Centre Communal d'Action Sociale a pour mission d'accompagner et de soutenir au quotidien les plus vulnérables, afin de lutter contre toutes les formes d'exclusion, de réduire les inégalités et de faciliter l'accès aux droits.

Pour cela, il œuvre au quotidien pour l'information, la prévention et l'accompagnement des habitants dans le besoin. Cette mission de service public repose sur des missions obligatoires, qui lui permettent de contribuer à plusieurs dispositifs légaux :

- La domiciliation, pour que les personnes sans domicile stable puissent faire valoir leurs droits
- L'instruction des aides sociales légales
- La tenue d'un registre des personnes vulnérables (grand froid, canicule...)
- Les procédures de regroupement familial

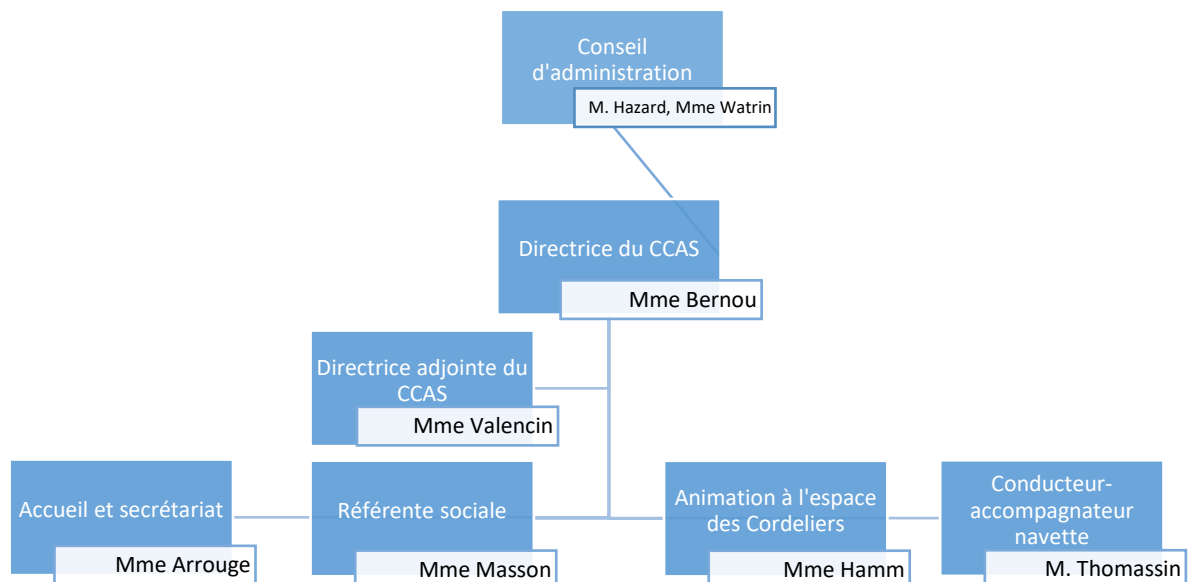
Le Conseil d'Administration du CCAS de Verdun a également souhaité développer une politique volontariste qui dépasse ces obligations et qui répond aux besoins spécifiques identifiés comme prioritaires pour les habitants de Verdun. Ces aides sociales facultatives n'ont aucun caractère obligatoire, elles relèvent de la libre initiative du CCAS et sont déployées sur 4 axes différents :

- L'aide alimentaire d'urgence, via des aides en nature (bons, passeport)
- Le soutien aux personnes âgées, via divers services (transport à la demande, animations...)
- Les aides au logement focalisées sur les factures d'énergie, via un partenariat avec le Département de la Meuse ou des bons (recharges gaz)
- L'aide à la mobilité, via un pass

L'organisation du service :

En 2025, la directrice du CCAS a fait valoir ses droits à retraite. Dans ce cadre, l'organisation du service a été refondée et des moyens ont été mutualisés, par la création plus globale d'une Direction des Affaires Sociales via l'employeur unique CAGV.

6 agents composent le CCAS, ce qui représente 4,2 ETP car 50% du personnel travaille à temps non complet. En 2026, le départ en retraite sera déduit et un agent sera en mi-temps thérapeutique ce qui portera les effectifs à 3 ETP.



Bilan 2025 sur la réorganisation :

En termes de gestion administrative, la création de cette direction a permis de renforcer **l'efficience des services**, avec la mise en place de procédures communes et la mutualisation de compétences. Cette rationalisation a permis une **réduction de coûts** qui sera particulièrement perceptible à partir de 2026 : mutualisation de locaux (fin de location à Thierville pour le CIAS et utilisation des locaux du CCAS qui étaient occupés à 50%), mutualisation de la fonction de direction (1 ETP économisé), mutualisation de la préparation des assemblées délibérantes, etc. Cette évolution a également contribué à apporter réponse aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes formulées dans le rapport de 2024 : un règlement des aides a été voté par le CA en novembre 2025, le mode de facturation des actions dédiées aux seniors a évolué en juin 2025, le CCAS et le CIAS se sont positionnés sur des champs d'intervention distincts...

En termes de service public, cette nouvelle dynamique permettra également la conception de **nouveaux projets** qui croisent des enjeux essentiels pour les habitants : seniors et santé, chantier d'insertion et aides d'urgence du CCAS, politique de la ville et isolement...

Le Conseil d'Administration :

Le CCAS est géré par un Conseil d'Administration constitué paritairement d'élus locaux désignés par le Conseil Municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale nommées par le Maire qui est Président de droit.

- | | |
|---|------------------------|
| - Monsieur Samuel HAZARD | <i>Président</i> |
| - Madame Sylvie WATRIN | <i>Vice-Présidente</i> |
| - Madame Christine PROT | |
| - Madame Sandrine JACQUINET DEBEAUMOREL | |
| - Madame Karen SCHWEITZER | |
| - Monsieur Bernard GOEURLOT | |
| - Monsieur Eric BAL | |
| - Madame Christel RENAUD | |
| - Monsieur Jean-Michel CORRIEUX | |
| - Monsieur Yvan CHARDIN | |
| - Monsieur Jean-Marie BRUNEL | |
| - Madame Evelyne VINCKIER | |
| - Madame Béatrice MULLER | |
| - Madame Lucienne DE BOUVIER DE CACHARD | |

A noter : en 2025, membres démissionnaires
 Personnes qualifiées : Mme BERNARD et Mme LAMOUSSE

Le budget :

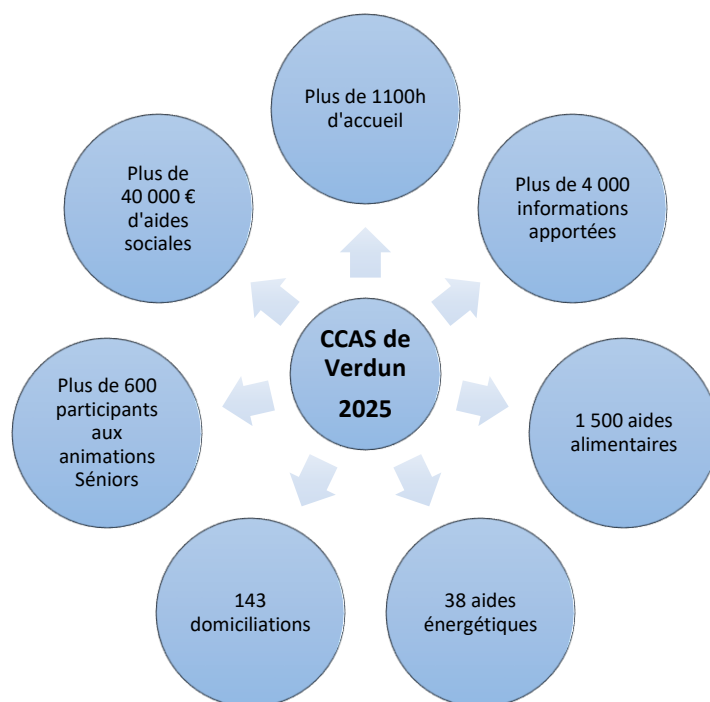
Le CCAS dispose d'un budget propre qui est essentiellement financé par la subvention de la Ville et les recettes proviennent d'encaissements liés aux animations.

Le Débat d'Orientations Budgétaires apporte une vision complémentaire à ce bilan d'activité, à partir des résultats de l'exercice 2025.

Les habitants :

Le CCAS apporte diverses aides sur une année, allant du simple renseignement à l'animation d'une activité ou la remise d'une aide d'urgence.

Il est estimé que ces aides bénéficient à plus de **3 000 personnes** par an, soit environ 18% des habitants de Verdun.



II. L'information et l'accompagnement social

L'accueil :

Le CCAS accueille et renseigne tout habitant se questionnant le lundi, mardi, jeudi et vendredi matin. Par téléphone, le CCAS est disponible en journée du lundi au jeudi ainsi que le vendredi matin.

Le CCAS a reçu environ 3 000 appels en 2025, avec des pics au moment de la fin du mois pour des rendez-vous avec l'agent qui s'occupe des bons alimentaires et lors d'activités ponctuelles (les repas, sorties etc.), ou lors des déclenchements du plan canicule.

Les habitants contactent principalement le CCAS pour avoir des informations sur les aides/services existants qui pourraient répondre à leurs difficultés sociales. La référente sociale est régulièrement amenée à accompagner les personnes dans des démarches (prise de rendez-vous, compléter un document, faire une demande en ligne...).

Nouveauté 2025 : les locaux ont été repeints et aménagés, afin d'améliorer l'accueil global et de permettre le déménagement des agents du CIAS au CCAS pour une plus grande complémentarité des services.

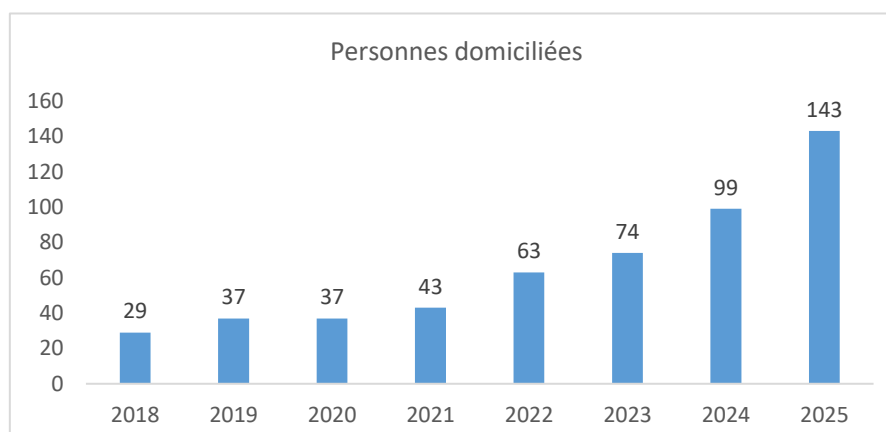
Perspective 2026 : sur une période d'évaluation en 2025, les agents ont recensé le nombre d'appels et les motifs. Il en ressort que les habitants qui contactent le CCAS sont soit accueillis pour un rendez-vous pour une aide alimentaire, soit orientés vers la MDS. En dehors de l'alimentaire, le CCAS a un champ d'action réduit pour répondre aux difficultés sociales, ce qui questionne sa place et son rôle par rapport aux autres acteurs sociaux de Verdun. Il serait intéressant de mener une réflexion spécifique en 2026 à ce sujet pour aboutir à une meilleure complémentarité. Cela renforce aussi le constat de l'importance **d'unifier** au maximum les lieux d'accueil sur le territoire (guichet unique). De plus, il ressort un autre axe de travail pour 2026 : améliorer l'accueil téléphonique et la connaissance des acteurs locaux au sein du CCAS pour mieux orienter.

L'élection de domicile :

Le CCAS réalise les élections de domicile, ce qui permet à toute personne sans domicile stable ou fixe, de disposer d'une adresse administrative où recevoir son courrier et faire valoir certains droits, à condition de présenter un lien avec la commune (y séjourner, activité professionnelle, suivi social, liens familiaux). Le CCAS est ensuite en contact régulier avec ces personnes, qui viennent en moyenne deux fois par mois récupérer leur courrier.

En 2025, plus précisément, 143 élections ont été réalisées (86 premières demandes et 57 renouvellements), avec 248 passages et 754 courriers donnés.

Il est important de noter que le nombre de domiciliation **augmente fortement depuis 4 ans** :



Les échanges avec les bénéficiaires montrent que généralement, malgré l'occupation d'un emploi, l'augmentation des coûts des fluides a causé des situations d'impayés et donc des pertes de logement. Les personnes demandent une domiciliation en attendant de retrouver un logement ou de liquider des dettes. C'est principalement l'AMIE et les travailleurs sociaux qui orientent les personnes dans le besoin vers le CCAS.

Pour comparaison, à l'échelle nationale, l'augmentation du sans-abrisme est forte et inquiétante, avec un passage de 143 000 personnes en 2012 à 350 000 en 2024.

Perspective pour 2026 : cette augmentation forte de la domiciliation au CCAS est source d'interrogation, d'autant plus que la politique habitat menée ces dernières années a eu un fort impact sur la réduction du mal logement. Un travail spécifique et partenarial pourrait être mené sur le sans-abrisme afin d'évaluer plus finement la situation à Verdun et si les solutions existantes sur la commune sont suffisantes.

Le regroupement familial :

Le CCAS gère les regroupements familiaux : venue de membres de la famille (conjoint de plus de 18 ans et enfants mineurs), à la demande d'un ressortissant étranger installé en France légalement depuis au moins 18 mois. Ce dernier doit faire preuve de conditions d'accueil stables et de ressources suffisantes. Le CCAS instruit les demandes envoyées par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration).

En 2025 : 12 dossiers ont été traités.

Les obligations alimentaires :

Le descendant d'une personne placée en maison de retraite, hors département de la Meuse, doit remplir un dossier pour la prise en charge des frais inhérents. **En 2025 : 10 obligations.**

Depuis 2019, le CCAS n'instruit plus les dossiers pour les maisons de retraite de la Meuse, ni ceux pour le placement des personnes handicapées ; cela est fait directement auprès du Département. Seules les notifications lui parviennent (en 2025 : 72 notifications dont 47 pour personnes âgées et 25 pour personnes handicapées). Certaines personnes viennent au CCAS pour bénéficier d'une aide pour remplir le dossier d'obligations alimentaires.

Le plan Canicule :

Du 1^{er} juin au 15 septembre , à titre de prévention, le Maire est tenu d'instituer un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées vivant à leur domicile qui en font la demande, afin de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du plan d'alerte. **En 2025, il y avait 69 inscrits (contre 102 en 2022, malgré la multiplication des supports d'information).**

Cela s'adresse aux personnes de 65 ans et plus, aux personnes âgées de plus de 60 ans inaptes au travail et aux personnes handicapées bénéficiant de AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance COTOREP, pension d'invalidité (sécurité sociale, militaire, victime de guerre). La demande d'inscription doit être faite par la personne elle-même (ou par le représentant légal). Le Maire fixe les modalités d'inscription, téléphone, formulaire mis à disposition, courriel. **En 2025, le plan canicule a été activé à 2 reprises : début juillet et mi-août.**



Les aides alimentaires :

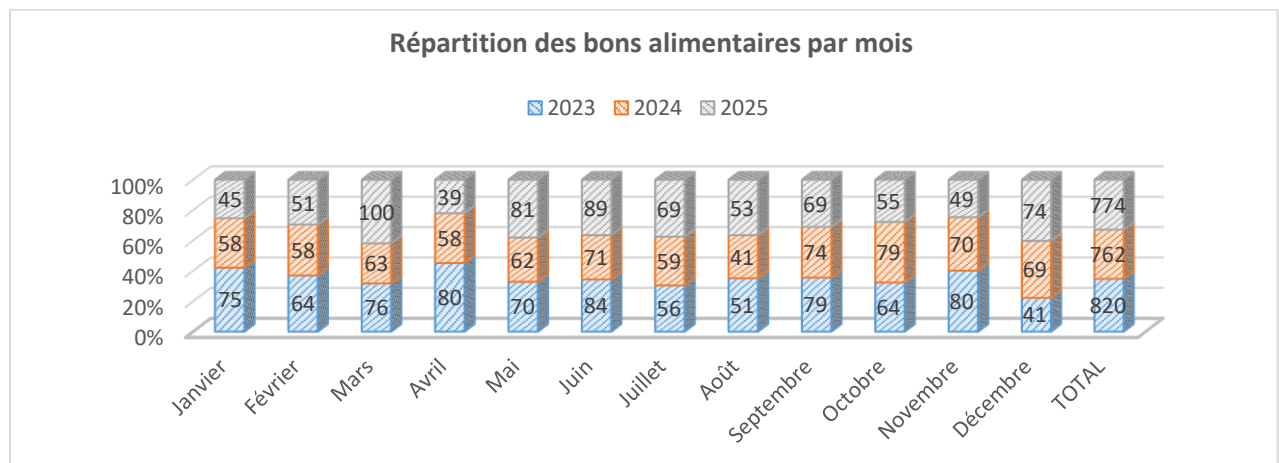
La référente sociale du CCAS intervient principalement sur l'aide alimentaire d'urgence, qui touche les personnes en grande situation de précarité. Cette aide peut prendre 2 formes :

- Les « bons » : la remise d'un coupon (bon d'achat) de 20 à 50 € qui peut être dépensé dans plusieurs commerces (Carrefour, Leclerc) et l'épicerie associative, pour des denrées alimentaires ou des produits d'hygiène de base.
- Les « passeports solidarité » : remise d'une fiche d'orientation qui permet de retirer un colis alimentaire mensuel auprès de la Croix Rouge ou des Equipes St Vincent pour un tarif très faible.

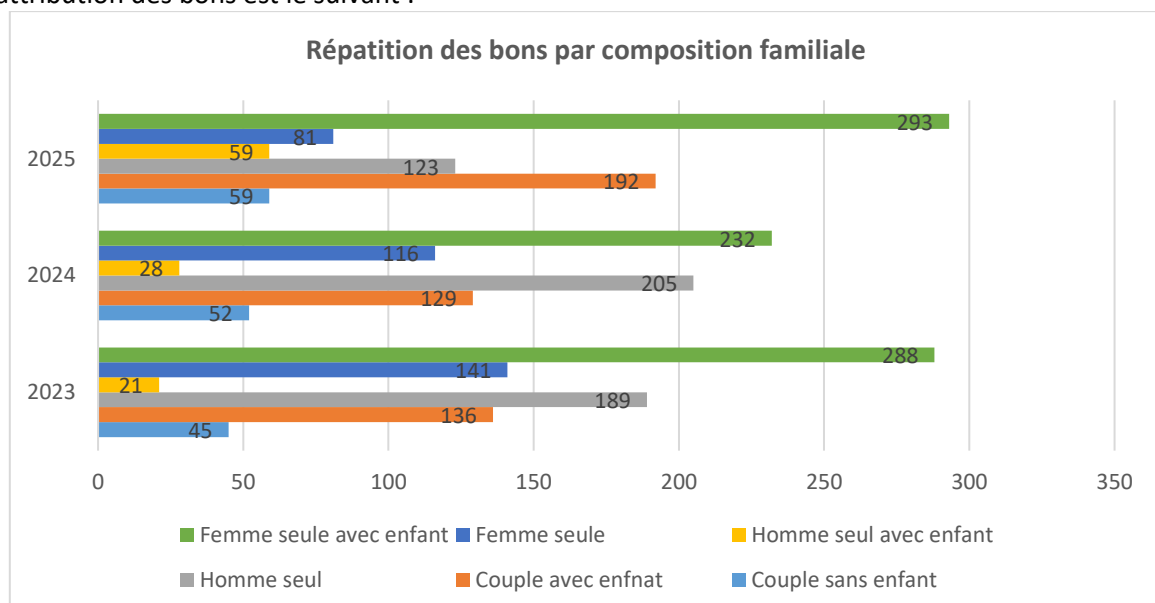
Ces 2 aides sont attribuées suite à une évaluation sociale de la personne, qui ouvre droit (ou non) à ces aides (calcul du reste à vivre).

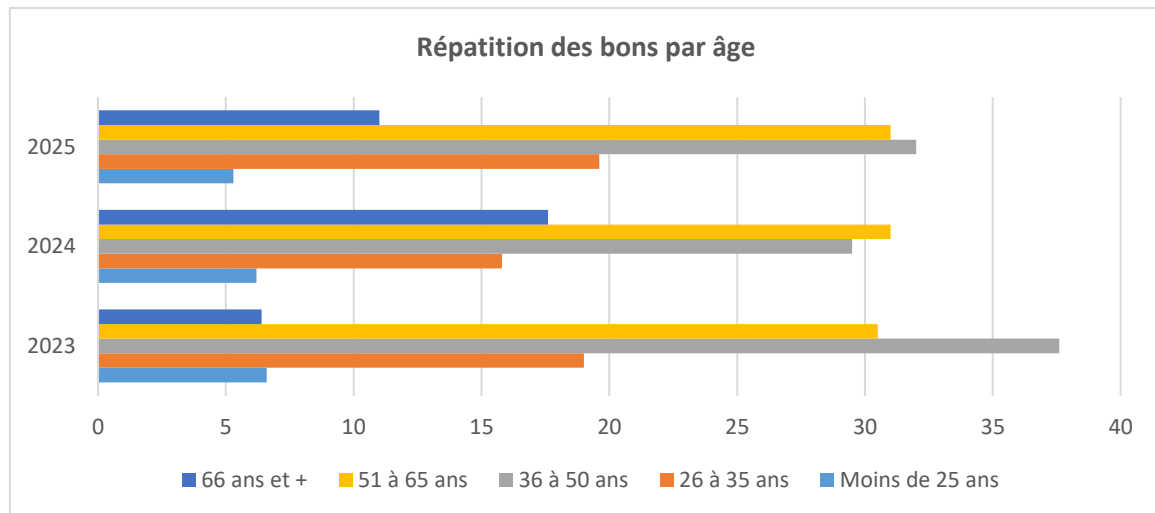
Avec l'augmentation de la pauvreté en France, le CCAS perçoit une augmentation du nombre de demandeurs, qui sont principalement orientés vers les associations caritatives (passeport) afin de limiter l'augmentation du budget de l'aide sociale. Le renforcement continu du partenariat avec la MDS a aussi un impact sur la hausse du nombre de demandeurs.

Environ 350 passeports ont été attribués ; dont une cinquantaine de nouvelles familles par rapport à 2024.



Le CCAS analyse que la pauvreté touche de plus en plus des familles. Le bilan quantitatif pour l'attribution des bons est le suivant :





Concernant le lieu d'habitation des bénéficiaires, les demandes sont à peu près stables au fil des années, avec une majorité (13% à 30% par quartier) qui concerne le Centre-ville, Anthouard, Planchettes et St Victor/St Sauveur. Une augmentation particulière se note en 2025 pour le quartier Anthouard. Les demandes sont un peu inférieures pour les secteurs Faubourg et Cité Verte/Glorieux.

En 2025, ces aides ont représenté 31 845 €.

Perspective 2026 : le guichet unique :

Conscient des situations de grande précarité et grande exclusion sur le territoire, le Président du CCAS défend depuis 2014 la mise en œuvre progressive d'un guichet unique à Verdun, afin de simplifier les démarches des habitants et ainsi améliorer l'accès au droit.

Il s'agit de croiser les publics, de proposer une cohérence de l'aide sociale sur le territoire, avec une action coordonnée des acteurs, qui disposeraient ainsi, en plus de leurs outils habituels, d'une solution d'urgence à apporter aux personnes dans le besoin.

Cette expérimentation a connu plusieurs temps, avec la mise en place en place de permanences du CCAS à la MDS en 2023. En 2025, le partenariat a été renforcé par la création d'un règlement commun des aides et par le partage d'outils de suivi, qui seront symbolisés au 1^{er} trimestre 2026 dans la signature d'une **nouvelle convention** de partenariat. En 2026, un comité de suivi sera également créé, qui permettra de faire un bilan complet de cette coopération et ainsi déterminer si elle doit être renforcée, comme cela est souhaité par le CCAS sous forme d'une mutualisation.

Perspective 2026 : une nouvelle aide pour les personnes en situation d'urgence :

Fin 2025, le CA du CCAS a voté la création d'une nouvelle aide sociale pour résoudre des problématiques qui restaient **sans solution** sur la commune de Verdun, en complémentarité des autres acteurs sociaux. Ainsi, un secours d'urgence sera possible en 2026 pour venir en aide aux personnes vivant des situations exceptionnelles et pour lesquelles aucune autre structure ne peut intervenir.

Aide au logement / pour les fluides :

Une nouvelle convention « dispositif solidarité énergie » a été signée en 2025 **pour 3 années**. Elle acte le partenariat entre le Département et le CCAS de Verdun concernant l'attribution d'aides pour les dépenses énergétiques au sein des logements.

Le CCAS est associé à l'instruction des dossiers et en cas d'accord de prise en charge, 60 % est versé par le Département et 40 % par le CCAS.

En 2025 : 38 familles ont été aidées, pour un budget global de 9 008 €. Les années précédentes, le budget dépensé était plutôt dans une fourchette située entre 6 000 et 8 000 €.

En lien avec l'inflation connue en France en 2024 et 2025, les travailleurs sociaux du Département **alertent sur l'augmentation du nombre de demandes et sur la gravité des situations.**

Besoins sociaux et actions transversales :

En 2025, le CCAS a progressivement renforcé ses partenariats locaux, en mettant par exemple en place une réunion d'échanges tous les 2 mois avec les responsables des Maisons de la Solidarité de Verdun, ou en faisant relayer les informations sur l'espace des Cordeliers aux acteurs locaux du troisième âge.

Pour la première fois, le CCAS a également participé à Mille Talents en organisant des permanences pour faciliter l'inscription des personnes en situation de précarité qu'il suit. **3 permanences ont eu lieu et plusieurs dizaines de personnes** ont ainsi pu bénéficier d'un tarif réduit pour pratiquer une activité sportive ou culturelle à Verdun.

Ces échanges permettent de prendre de la hauteur sur le rôle du CCAS et de nourrir les réflexions pour les années à venir. Il apparaît ainsi que le CCAS de Verdun a la particularité de se focaliser sur la grande exclusion :

- Le CCAS accueille un public qui refuse généralement d'être suivi par d'autres acteurs locaux et qui souffrent des freins qui persistent sur le territoire pour **accéder aux droits**
- Les publics suivis sont principalement concernés par des problématiques **de pauvreté, de logement non adapté et d'isolement.**

Perspective 2026 : il est prévu dans les missions du CCAS qu'une **analyse des besoins sociaux** soit réalisée en 2026, afin d'avoir une vision globale des besoins de la population et des enjeux d'avenir. Cela permettra également d'évaluer le maillage local et la complémentarité entre les acteurs, pour continuer de développer les services du CCAS et affiner son positionnement dans la complexité qui fait le champ social.

III. Le soutien apporté aux personnes âgées

L'Espace des Cordeliers :

Le CCAS propose un **programme d'activités hebdomadaires** à l'espace des Cordeliers, dédié aux personnes âgées résidant sur Verdun. Les seniors peuvent ainsi s'y rendre pour différentes activités du lundi au jeudi après-midi : jeu de carte, discussions, jeux de société, partage de diverses passions en arts plastiques, atelier cuisine...

Des animations spécifiques ont aussi été programmées en 2025 : atelier crêpes/chandeleur, atelier galette des rois, loto, atelier d'écriture, atelier avec les enfants de l'IME de Thierville... Ces événements ont connu un grand succès, avec par exemple 42 personnes à la galette des rois et 46 personnes pour la Chandeleur.

Un repas musical et dansant a aussi été organisé chaque mois (sauf août et avril), principalement au Foyer Jeanne d'Arc. A chaque fois, il y avait environ **80 à 85 personnes**. En mai, juillet et décembre, ces repas ont eu lieu à l'Espace des Cordeliers, ce qui correspond à la fête des mères, un barbecue estival et la Saint Nicolas.

TAUX DE FREQUENTATION – ANIMATIONS SENIORS DES CORDELIERS		
MOIS	Animations hebdomadaires	Repas mensuels Dansants
Janvier	209	75
Février	211	88
Mars	107	77
Avril	192	78
Mai	202	Annulation exceptionnelle
Juin	215	71
Juillet	158	50 (Cordeliers)
Août	144	/
Septembre	186	80
Octobre	106	85
Novembre	147	77
Décembre	82	60 (Cordeliers)
TOTAL	1959 participations (environ 120 personnes différentes)	631 inscriptions (environ 140 personnes différentes)

En 2025, du fait de la période de réorganisation des services induite par le départ à la retraite de la directrice du CCAS et de problèmes de santé au sein des équipes, aucun voyage n'a pu être organisé et l'espace des Cordeliers a été fermé plusieurs jours en mars et avril.

Perspectives 2026 : par l'espace des Cordeliers, le CCAS apporte un service de proximité essentiel aux personnes âgées, qui souffrent beaucoup d'**isolement**. Le CCAS souhaite donc renforcer ce travail en renforçant la communication, pour davantage faire connaître ce service aux seniors et bénéficier à un nombre toujours plus important d'habitants.

Le CCAS souhaiterait également développer une réflexion spécifique sur l'isolement des seniors, qui pourrait par exemple aboutir sur un nouveau partenariat avec Uniscité pour que les jeunes volontaires se rendent au domicile des personnes dont l'état de santé ne leur permet pas d'emprunter la navette du CCAS.

Le service de transport à la demande / navette :

4 demi-journées par semaine, les seniors peuvent prendre une navette gérée par le CCAS pour se rendre à l'Espace des Cordeliers ou pour se rendre dans un supermarché. Il est important de souligner qu'il s'agit d'un **transport accompagné** : le chauffeur aide les personnes âgées à porter leurs sacs, les accompagne à leur domicile, etc. Le tarif est de 2.50€ l'aller-retour.

Ce service est également proposé gracieusement pour les repas mensuels dansants, les animations spéciales des Cordeliers et pour les 2 grands repas dansants annuels Salle Cassin.

Plusieurs circuits sont réalisés : **8** seniors inscrits pour les activités à l'Espace des Cordeliers du lundi après-midi, **13** pour les 2 circuits des courses à Leclerc du mardi, **8** pour les activités à l'Espace des Cordeliers du jeudi après-midi et **15** pour le repas mensuel. Pour le repas de Noël salle Cassin, 14 personnes ont été transportées.

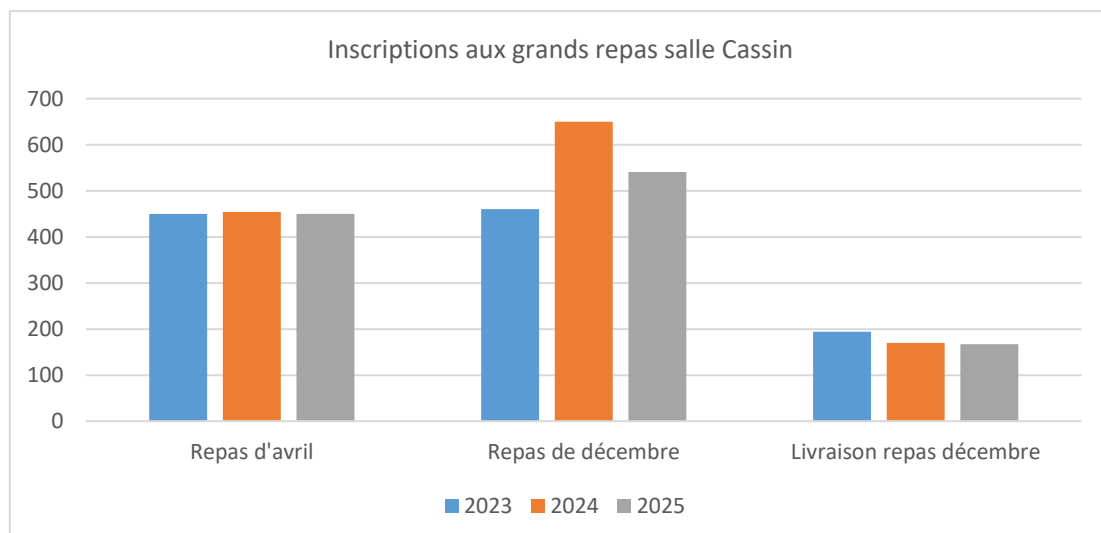
Perspective 2026 : l'utilisation du mini-bus n'est parfois pas optimale en raison de la perte d'autonomie des usagers. Le CCAS va donc rechercher des subventions pour l'achat d'un véhicule adapté (PMR) afin d'améliorer l'accessibilité de ce service.

Les repas de Pâques et de Noël :

En avril (depuis 2022) et en décembre (depuis 2014), le CCAS organise un grand repas dansant qui peut accueillir un nombre de personnes beaucoup plus élevé que les repas mensuels prévus salle Jeanne d'Arc. Ces repas sont organisés salle Cassin et incluent un repas traiteur complet et la présence d'un orchestre.

Pour garantir l'accessibilité de l'événement, une approche globale est menée et a été renforcée en 2025 :

- Tarifs réduits : le coût des repas est de 15€ pour les Verdunois (42 € pour les habitants CAGV), ce qui représente **moins de 23% du coût réel de l'action**
- Transport : une navette gratuite est proposée pour ceux qui ne peuvent se déplacer
- **Publics éloignés** : l'EHPAD, les résidences autonomie, les associations œuvrant en matière de tutelle et curatelle sont spécifiquement invitées à relayer l'information à leur public
- Problématique de santé : pour les fêtes de fin d'année, la livraison d'un repas à domicile est également proposée le lendemain du repas salle Cassin, pour les personnes qui ne peuvent s'y rendre.
- Information : le flyer du repas est transmis aux acteurs de Verdun qui échangent régulièrement avec des personnes âgées (Centres Sociaux, ILCG, Maison de la solidarité, etc.)



Une baisse est soulignée en 2025 sur le nombre de participants (un centaine de moins) au repas de décembre salle Cassin, mais pas sur la livraison à domicile. Un facteur explicatif identifié par les agents est l'évolution de la procédure actée en novembre 2025, qui inclut désormais la demande d'un justificatif de domicile.

Information : une liste « info seniors » a été créée avec l'accord du représentant RGPD : les seniors remplissent une feuille pour donner leur accord pour faire partie de cette liste qui sert à les informer quand il y a des activités ponctuelles (repas, sorties). Inscrits en 2025 : 503

